

# SAUVEGARDE PROTECTION DE LA CORNICHE NAZAIRIENNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Association loi 1901, agréée par arrêté préfectoral du 02/12/2013  
siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE  
Tél. 02 40 70 18 41 - Site: [www.spcne.org](http://www.spcne.org) - Mail: [spcne44@yahoo.fr](mailto:spcne44@yahoo.fr)

**Compte-rendu de réunion**  
**Mardi 9 mai 2023 à 18h**  
**Salle 5**  
**Maison des Associations**  
**« Agora 1901 »**  
**44600 Saint-Nazaire**

Le compte rendu de la réunion du 11 avril 2023 n'ayant reçu aucune remarque est adopté.

## 1. Aménagement de la voirie rue de la VILLES BOUSSEAU

Les travaux d'aménagement ont commencé. Le cheminement PMR, pédibus se fera à gauche du bas de la rue jusqu'au niveau des écoles, ensuite un trottoir sauf en fin de route à partir du virage en S, où il a été demandé de sécuriser le site par une limitation de vitesse à 30 km/h et une signalétique bien visible.

Côté droit en montant il y aura les places de stationnement. Tout se déroule comme annoncé.

## 2. COURRIERS :

- **Tampons d'eaux pluviales plage de la Courance** ; Malgré les travaux exécutés il y a quelques années, la moindre pluie provoque un débordement à l'entrée de la plage, empêchant tout usager d'y accéder sans bottes. Il n'y a pas de débordement au niveau du tampon. Cela signifie que le bouchon se situe dans la buse. Nous supposons un mauvais entretien des tampons. Un courrier a été envoyé à La Carene le 21/04/2023 en LR/AR. IL semble que le problème soit réglé car avec les dernières pluies, il n'y a plus de débordement. Les ouvrages doivent continuer à être entretenus régulièrement.
- **Dangerosité sur le Front de Mer à Villès Martin** : Il manque des barrières de sécurité dans le virage. Courrier envoyé à la mairie le 21/04/2023 en LR/AR. Accusé de réception reçu le 25/04/2023 avec transmission du message au service compétent. Nous irons voir sur site si le problème est résolu.
- **Enquête sur le zonage 2AU sur la commune de St-Nazaire** : Une adhérente a reçu un courrier de La Carene, accompagné d'un arrêté préfectoral, l'informant que pour les besoins d'une étude, des visites auront lieu, de jour comme de nuit sur sa parcelle. Or la lecture de l'arrêté précise que ces visites ne doivent pas se faire sur les parcelles habitées. Un courrier a été envoyé à La Carene le 21/04/2023 en LR/AR. Pas de réponse à ce jour.
- Une demande a été faite par mail, le 09 mai, pour des travaux de tonte dans le terrain communal, en fond d'impasse du Saut du Loup. En raison du souhait municipal de tontes tardives dans de nombreux endroits, le terrain n'aurait pas dû être tondu à cette époque de l'année. En attente de réponse.

## 3. CHEMIN CÔTIER à Saint-Marc :

SPCNE a été informée que des portions du chemin côtier proche de Trébézy sont effondrées, le passage impossible. De plus il y a eu des abattages d'arbres le long du terrain de l'Université Gavy. Il faut aller se rendre sur place pour constater et faire un courrier à la Carene copie DDTM.

## 4. PLUi :

- Modification simplifiée n°3 issue de concertation préalable : le 4 avril 2023 la modification a été approuvée par le Conseil Communautaire sans avoir approuvé le bilan de concertation qui d'ailleurs n'a même pas été évoqué, Il semble que certains éléments relatés dans la délibération n'ont pas été effectivement exposés lors du Conseil. SPCNE a demandé à avoir connaissance du dossier. Des réponses ont été données. Par exemple les erreurs de références cadastrales sont maintenues avec un argumentaire quelque peu "amusant" : Les références cadastrales changent tout le temps. En

conséquence seules les adresses seront corrigées. Notre avis sur le sujet est qu'il faut supprimer les références cadastrales de l'annexe du règlement écrit.

- Modification n°2 issue de l'enquête publique. Rien à signaler concernant cette modification.
- Mise en conformité de la zone destinée au projet de la base nautique :  
SPCNE s'interroge sur la pertinence de l'implantation de la base nautique sur la plage de Porcé, il y aura une modification du PLUI et une enquête publique et étude environnementale.
  - a) Nécessite une modification de zonage
  - b) Nécessite une réduction d'un espace boisé classé mais avec compensation
  - c) Nécessite la déconstruction de la Villa des Mouettes

#### 5. **PROJET IMMOBILIER sur le site des anciennes SERRES DE PORCE**

Suite au conseil municipal de Saint-Nazaire du 14 avril 2023, les élus ont voté pour le déclassement du terrain des anciennes serres de Porcé. Sollicitation des « Amis de Porcé » pour faire un recours, mais n'ayant pas d'élément concret pour analyser sur un plan juridique ce déclassement (pb de legs), nous ne ferons pas de recours sur une décision du conseil municipal, mais nous attendrons le permis de construire. La question qui se pose : Est-ce que l'on peut faire un recours amiable sur une décision du conseil municipal ?

#### 6. **Conseil de Développement :**

- Dans le cadre de la programmation des 20 ans du Conseil de développement : « L'eau coule sous les ponts... préservons la ! », invitation à une randonnée pique-nique au Port de Bréca le 29 avril. Pas de participation SPCNE.
- Prochaine réunion plénière le 30 mai prochain, bilan du cycle thématique sur l'eau et projections sur l'aménagement de notre agglomération à l'horizon 2050 (à travers le Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT). SPCNE sera présente.

#### 7. **Courriers**

Adhésion au Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de Loire et invitation à leur AG le 26 mai 2023.

**ASSEMBLEE GENERALE le mardi 13 JUIN 2023.**

Fait à Saint-Nazaire, le 9 mai 2023  
Le Président de la SPCNE